# REGLES FINANCIERES COMITE ESCRIME RHONE METROPOLE DE LYON

# 2026-2027

## PLATEAUX SPORTIFS / ANIMATIONS / COMPETITIONS / CIRCUITS /CHAMPIONNAT

| Description | Règle | AIDE du COMITE | Conditions |
|---|---|---|---|
| Un plateau sportif est une épreuve d'animation locale, ouverte à tous les clubs et permettant la pratique et l'apprentissage de la compétition. C'est la promotion de nos pratiques et un lieu d'apprentissage (arbitres- tireurs) | Le règlement est celui de la FFE concernant les règles de sécurité (Equipement complet, Armes et masques)<br>Toutes les propositions d'animations et formules sont acceptées : Individuelles et par équipe de 2-3 ou plus. | Prise en charge de 2 ARBITRES (les 2 de plus haut niveau de qualification) | L'Epreuve est au calendrier Départemental<br>La liste des arbitres doit être signée face à au montant de la rémunération puis envoyée au Comité par l'organisateur.<br>Les montants correspondent au tarif Départemental en ViGUEUR.<br>Dès Réception de la demande le versement est fait au Club. |
| Toutes les catégories sont concernées. | L'épreuve ne doit pas durer plus de 3HEURES 30 dans la catégorie concernée pour une épreuve individuelle spécifique compétitive. | | Dès réception, |
| COMPETTION | Les frais d'engagements sont d'un maximum de 15,00€ | Championnats départementaux, PEC des médailles par le Département et aide logistique possible | Voir paragraphe arbitrage |

## AIDE AUX TIREURS DANS LEUR FORMATION

| Description | Règle | MONTANT | Participation du Comité |
|---|---|---|---|
| Formations éducateurs et animateurs | La formation est payée par les Clubs, ou le licencié | *Voir REGION* | 50 € sur justificatif une fois le diplôme obtenu.<br><br>Remis lors de L'AG du Comité |
| Formation arbitrage Départemental | La formation est payée par le licencié ou les Clubs | 80 € | Remise de cartons d'arbitrage, du livret de formation et d'un polo dès la réussite du Diplôme |

**LA GRILLE D'INDEMNITES CI-DESSOUS EST VALABLE POUR LES ANIMATIONS, COMPETITIONS OPEN ET COMPETITIONS DEPARTEMENTALES.**

## ARBITRES

| Description | Règle | Tarif | Observations |
|---|---|---|---|
| Arbitres internationaux | Indemnités officielles prévues. | 100 € la journée | Au-delà de 5 heures majoration de 10 € |
| Arbitres nationaux et en formation internationale | Indemnités officielles prévues. | 80 € la journée | Au-delà de 5 heures majoration de 10 € |
| Arbitres en formation nationale | Indemnités officielles prévues. | 70€ la journée | Au-delà de 5 heures majoration de 10 € |
| Arbitres régionaux | Indemnités officielles prévues. | 55 € la journée | Au-delà de 5 heures majoration de 10 € |
| Arbitres en formation régionale | Indemnités officielles prévues. | 45 € la journée | Au-delà de 5 heures majoration de 10 € |
| Arbitres territoriaux | Indemnités officielles prévues. | 40 € la journée | Au-delà de 5 heures majoration de 10 € |
| Arbitres en formation territoriale ou en cours de cursus | Indemnités officielles prévues. | 30 € la journée | Au-delà de 5 heures majoration de 10 € |
| Tous les arbitres | Indemnités officielles prévues. | 10€ de prime supplémentaire | Pour les arbitres conservés pour les 1/2 Finales et finales |

## Indemnité de déplacements et frais dirigeants et bénévoles

| Description | Règle | Tarif | Observations |
|---|---|---|---|
| Déplacement | Missionné par le bureau et/ou la Présidente | 0,41 € le km | Note de frais détaillée signé par la Ligue |
| Abandon des frais | Validé par la Présidente | 0,41 € le km | Courrier d'abandon |
| Frais (péage, parking…) | Avec accord bureau et/ou présidente | frais réels | Note de frais avec justificatif |
| Repas | Missionné par le bureau et/ou la Présidente | 25 € maxi | Midi |
| | Missionné par le bureau et/ou la Présidente | 30 € maxi | soir |
| Hôtel | Réservé par la Ligue | | |